

ÉNERGIE SAGUENAY PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement par

Serge Grenier (2020.10.21)

Au président, M. Denis Bergeron

Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour, je m'appelle Serge Grenier, je suis originaire de l'Abitibi, mais j'habite maintenant la ville de Québec depuis plus de 40 ans.

Je suis les informations sur le projet de la compagnie GNL-Québec dont le gazoduc passerait dans ma région natale (Abitibi) et à travers tout le Québec et je m'inquiète sérieusement sur les conséquences environnementales de ce projet.

Que le Québec partage ses champs de compétences avec le gouvernement fédéral en matière d'environnement complique les choses, mais ce n'est pas une raison pour que les conséquences du projet privé de GNL-Québec de construction d'un gazoduc et d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay ne préoccupe pas les québécois. C'est vraiment l'intérêt pour le gouvernement fédéral de se donner un débouché pour le gaz albertain qui motive ce projet.

Le Québec n'a pas à subir les conséquences du développement gazier et pétrolier de l'Alberta par une longue balafre parcourant tout son territoire et entraînant des risques environnementaux dans des tronçons du gazoduc difficilement accessibles. Ce n'est pas parce que le gazoduc est prévu passer en plein centre du Québec qu'il n'affecterait pas la population. De nombreuses populations autochtones ont leurs villages et leurs territoires de chasse et de pêche dans les zones du centre du Québec. Il suffit de connaître le passage du train pour s'en convaincre et d'avoir vécu les nombreux arrêts de ce dernier pour accommoder les citoyens des Premières nations dans cette zone.

Le risque d'accident et de pollution par l'existence même d'un gazoduc est très important.¹ Les chiffres du Bureau de la sécurité du transport du Canada sur les accidents impliquant des canalisations ou autres installations montrent bien que le risque est élevé. De plus les conséquences d'un incident dans une région boisée, qui est la source première en lacs et rivières qui donnent au Québec la qualité de son eau, qui est peu accessible et un gazoduc qui ne manquera pas de vieillir avec le temps apparaît inacceptable.

Outre le fait que le tracé du projet de gazoduc parcourt tout le Québec en son milieu pour atteindre Saguenay, ce qui a déjà des conséquences environnementales, l'impact du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay constitue un risque environnemental inacceptable dans son lieu d'arrivée à Saguenay. Le fjord du Saguenay est un joyaux environnemental du Québec. Les espèces marines qui circulent dans la rivière Saguenay sont vulnérables (plusieurs font partie des espèces protégées) et le site est digne d'être considéré comme un patrimoine exceptionnel au Québec. La construction du port en eau profonde à Saguenay, avec des contenants de conservation du gaz liquéfié, la circulation dans les eaux de la rivière Saguenay de super-méthaniers venant se remplir de ce gaz pour le vendre à l'étranger, sont inadmissibles. Les risques d'accidents sont là aussi très présents et ils entraîneraient l'altération d'un site unique au Québec.

Pendant qu'à Québec même les citernes qui à Sillery nuisaient à un accès citoyen sur le fleuve sont démantelés, on se permettrait à Saguenay de construire des citernes qui viendraient polluer l'environnement de cette charmante ville du Québec. C'est le monde à l'envers. De plus Saguenay n'est pas Québec. Dans une petite ville comme Saguenay, la présence de ces citernes et la circulation de bateaux de transport maritimes changeraient complètement le charme actuel et la sécurité de la ville.

Le risque de déversement dans la rivière Saguenay risque d'affecter la faune marine et les rives de la rivière qui font la fierté du Québec et qui sont un lieu privilégié où les touristes d'un peu partout dans le monde vont apprécier la nature québécoise et ses paysages uniques.

¹ Bureau de la sécurité du transport du Canada. « En 2017, parmi les 127 événements, 68 (54 %) mettaient en cause des installations et 59 (46 %), des pipelines (canalisations de transport ou conduites d'amenée) autres que des installations (tableau 3 et figure 4). Au cours des 10 années précédentes, en moyenne, plus de 70 % des événements mettaient en cause des installations et moins de 30 %, des pipelines. En 2017, des pipelines ont été en cause dans 59 événements, soit 51 dans des canalisations de transport et 8 dans des conduites d'amenée. Au chapitre des installations, 21 événements ont été signalés dans des usines de traitement de gaz, et 21 dans des stations de compression. Le reste des événements a été signalé dans des stations de pompage (11 événements) et de comptage (7), dans des terminaux (7) et dans des installations de stockage (1). (<https://www.tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/2017/ssep-sspo-2017.html>)

Le gaz liquéfié est présenté comme moins polluant que le pétrole, mais ses effets de gaz à effet de serre ne sont pas négligeables. Il s'agit toujours d'énergies fossiles dont les effets sur le réchauffement climatique ne sont plus à démontrer. Le Québec, malgré la nationalisation de l'électricité et le développement de ses filières éoliennes et solaires est en train de rater ses objectifs de réduction de gaz à effets de serre. C'est pourtant une province qui a des atouts sérieux pour atteindre ses objectifs. Pourquoi accepterait-il que se développe sur son territoire le projet GNL qui va ruiner les efforts qu'il fait par ailleurs et qui va contribuer au réchauffement climatique mondial? Il est inacceptable que le Québec se laisse faire et ne s'objecte pas à ce projet.

En matière d'environnement, il est devenu courant que nos gouvernements soufflent à la fois le chaud et le froid. Le 24 septembre 2020, le Ministre fédéral de l'environnement Jonathan Wilkinson indiquait l'intention d'Ottawa de fixer bientôt des cibles contraignantes concernant les gaz à effets de serre.² Bientôt... Remettre à plus tard est devenu un leitmotiv en matière d'environnement. Le BAPE a le pouvoir de freiner le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay. S'il n'a pas le pouvoir de fixer d'éventuelles cibles contraignantes comme nos gouvernements, il a le pouvoir d'émettre un avis défavorable pour des considérations environnementales et ainsi stopper un projet qui aurait des conséquences immédiates sur le Québec et sa population.

Je m'oppose au projet de la compagnie GNL-Québec parce que les conséquences sont trop lourdes et trop bien documentées pour que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) cautionne un tel projet.

Merci d'avance à l'attention apportée à mon commentaire.

Serge Grenier

² La presse, 24 septembre 2020, « Le ministre Jonathan Wilkinson a indiqué jeudi que la lutte contre la COVID-19 demeure une priorité immédiate, mais que si le changement climatique n'est pas maîtrisé, il sera tout aussi dommageable pour l'humanité que la pandémie, voire plus. »